

Comité Syndical du 10 avril 2018

DELIBERATION N° 2018-04-029
APPROBATION COMPTE DE GESTION 2017

Nombre de membres 95			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 05 avril 2018, une nouvelle convocation du comité syndical a été faite en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix heures, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée par le Président s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Xavier Poli, Vice Président, désigné Président de séance Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. S'agissant d'une re-convocation, le comité peut valablement délibérer sans condition de quorum
En exercice	Présents	Votants	
95	13	13	

Présents :

Madame : SOTTY Marie-Laurence, ZUCCARELLI Marie, et COUDERT Antoinette.

Messieurs : LACOMBE Xavier, GIANNI Georges, GUIDONI Pierre, ACQUAVIVA Francescu-Saveriu, PAJANACCI Jean, POLI Xavier, MATTEI Jean-François, DE MEYER Jean-Michel, BERNARDI François et GIFFON Jean-Baptiste.

Absents représentés:
Absents :

Mesdames : CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, CORTICCHIATO Caroline, PINZUTTI Jeanine, SANTONI BRUNELLI Marie-Antoinette, PIPERI Linda, VESPERINI Françoise, BRUNINI Angèle, BATESTINI Serena, BIANCARELLI Gaby, BARTHELEMY Roxane, LABERTRANDIE Anne, CULIOLI Cécile, GIUDICELLI Valérie, NATALI Anne-Marie, BURGUET MORETTI Amandine, VELLUTINI Dorothée, MARIOTTI Marie-Thérèse et MAURIZI Pancrace.

Messieurs : PINELLI Jean-Marc, ANTONIOTTI Jean-Nicolas, BIANCUCCI Jean, CAU Pierre-Louis, DOMINICI François, FAGGIANELLI François, FAGGIANELLI Charles, FERRANDI Etienne, FERRARA Jean-Jacques, FILONI François, HABANI Yoann, PASQUALAGGI Jean-Marie, POGGIALE Pierre-Jean, SARROLA Alexandre, SBRAGGIA Stéphane, VINCILEONI Antoine-Mathieu, VOGLIEMACCI Charles-Noël, SIMEONI Gilles, TATTI François, MILANI Jean-Louis, LUIGGI Pierre-Noël, MASSONI Jean-Joseph, MORGANTI Julien, CASTELLANI Michel, ZUCCARELLI Jean, ROSSI Dominique, NATALI Lucien, ARMANET Guy, VALERY Jean-Noël, POMPA Joseph, SERRA Jean-Marc, LUCCHINI Jean-François, POLVERINI Jérôme, MELA Georges, TAFANI Joseph, MARCHETTI François, SEITE Jean-Marie, PERENEY Jean, MICHELETTI Vincent, DEGORTES Pierre-Paul, GAVINI Jean-Baptiste, GRAZIANI Frédéric, SINDALI Antoine, NICOLINI Ange, VIVONI Ange-Pierre, GALETTI Joseph, GIORGI Antoine, GRAZIANI Bernard, ARENA Jean-Baptiste, MICHELI Felix, GIORDANI Jean-Pierre, POLI Jean-Toussaint, ANTONIOTTI François, LIONS Paul, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, BRUZI Benoît, GAMBOTTI Alexandre, PASQUALANI Lionel, NICOLAÏ Marc-Antoine, VINCIGUERA Jean-Hyacinthe, MELA François et OTTAVI Antoine.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 07/05/2018
 et de la publication de l'acte le: 07/05/2018



Pour le Président, par délégué
 Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20180410-2018-04-029-DE
 Date de télétransmission : 07/05/2018
 Date de réception préfecture : 07/05/2018

Xavier Poli, Vice Président expose :

Aux termes des dispositions combinées des articles L.1612-20 I et L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit se prononcer sur les comptes du Budget remis par madame la trésorière du Centre des Finances Publiques de Corte-Omessa.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion comprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés durant l'exercice 2017, ainsi que les opérations complémentaires effectuées pendant les premiers mois de l'exercice 2017

Le compte de gestion peut se résumer ainsi :

- En recettes : 38.086.589,97€
(Dont fonctionnement 33.607.790,86 € et investissement 4.478.799,11 €)

- En dépenses : 36.357.175,68 €
(Dont fonctionnement 33.569.123,58 € et investissement 2.788.052,10 €)

Nature	Détail	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Résultat reporté		2.805.995,59	2.805.995,59
	Prévisions	4.881.127,00	33.644.273,41	38.525.400,41
	Titres émis	4.478.799,11	33.607.790,86	38.086.586,97
	Total réalisé	4.478.799,11	36.413.786,45	40.892.585,56
Dépenses	Résultat reporté	-79.578,27		-79.578,27
	Prévisions	4.801.548,73	3.644.726,9	41.248.817,73
	Mandats émis	2.788.052,10	33.569.123,58	36.357.175,68
	Total	2.708.473,83	33.569.123,58	36.277.597,41
Résultat de l'exercice (R-D)		+1.611.168,74	+2.841.622,87	4.452.831,61

Soit un excédent d'exécution 2017 de 1.729.414,29 € dont 38.667,28 € en fonctionnement et 1.690.747,01 € en investissement

Le résultat cumulé de l'année 2017 avec les exercices antérieurs est de 2.841.622,87 € en fonctionnement et de 1.611.168,74 € en investissement

Ces résultats sont conformes au compte administratif 2017 du budget présenté au cours de cette séance.

Il est donc proposé au Comité syndical de bien vouloir approuver le compte de gestion 2017 produit par le comptable public et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette délibération.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180410-2018-04-029-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018

Le Comité syndical, après en avoir délibéré:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire M14

Considérant la concordance des résultats entre les écritures du comptable public et de l'ordonnateur

Considérant la transmission du compte de gestion définitif le 15 mars 2018

Ouïe l'exposé de M. Xavier Poli, Vice Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le compte de gestion 2017.
- Autorise monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents constituant le compte de gestion 2017,

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué aux Finances,

Xavier POLI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20180410-2018-04-029-DE
Date de télétransmission : 07/05/2018
Date de réception préfecture : 07/05/2018